

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **8 août 2022** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
 Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
 Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
 Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
 Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

185-08-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 juillet 2022
- 4 - ADMINISTRATION
 - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
 - 4.2 - Dépôts des états financiers de l'exercice 2021
 - 4.3 - États financiers 2021 / Faits saillants
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - AFFAIRES COURANTES
 - 7.1 - Emprunt temporaire / Dans le cadre du projet de réfection de la route Saint-Eustache - REG 301-2022
 - 7.2 - Emprunt temporaire / Dans le cadre du programme TECQ 2019-2023
 - 7.3 - Amendement de prolongation de la lettre d'entente « Services aux sinistrés »
 - 7.4 - Adhésion - Chambre de commerce de Lotbinière
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 599, route Saint-Eustache
 - 8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7445, route Marie-Victorin
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10 - TRANSPORT
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Appui - Demande à la CPTAQ - William Langevin
 - 14.2 - Appui - Demande à la CPTAQ - Raymonde L. Bernardin
 - 14.3 - Défi Jeunesse / Défi Golf 2022
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Sylvain Pillenière

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

186-08-2022

3.1 - Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

187-08-2022

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de juillet 2022, daté du 3 août, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : **07**

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2022 :	1 896 992.00 \$
Revenus à ce jour:	1 852 032.44 \$
Dépenses au budget:	1 896 992.00 \$
Dépenses avant affectations:	1 107 640.33 \$
Affectations:	77 836.25 \$
Résultats après affectations:	666 555.86 \$

Approbation des comptes au 03-08-2022

Comptes soumis pour la période 07-2022:	53 028.29 \$
Comptes soumis pour la période 08-2022:	54 649.01 \$
Salaires de la période 07 :	30 431.65 \$

188-08-2022

4.2 - Dépôts des états financiers de l'exercice 2021

Considérant que la municipalité doit déposer chaque année ses états financiers;

Considérant que M. le maire, Jean Bergeron, a expliqué les différents éléments des états financiers 2021;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

D'adopter les états financiers tel que déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

189-08-2022 4.3 - États financiers 2021 / Faits saillants

M. le maire Jean Bergeron présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour 2021.

Revenus fonctionnement		Budget	Réalisations
	Taxes	1 355 393 \$	1 368 474 \$
	Compensations tenant lieu de taxes	13 320 \$	15 423 \$
	Transferts	82 439 \$	157 986 \$
	Services rendus	127 674 \$	95 148 \$
	Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille	53 850 \$	87 207 \$
	Autres	45 000 \$	14 708 \$
	Total de fonctionnement	1 677 676 \$	1 739 026 \$
Revenus investissements			
	Transferts		39 023 \$
	Autres		109 900 \$
	Total d'investissement		148 923 \$
	Total des revenus	1 677 676 \$	1 887 949 \$

Charges		Budget	Réalisations
	Administration générale	349 876 \$	408 211 \$
	Sécurité publique	213 686 \$	219 135 \$
	Transport	376 624 \$	409 468 \$
	Hygiène du milieu	272 674 \$	426 210 \$
	Santé et bien-être	350 \$	596 \$
	Aménagement, urbanisme et développement	92 089 \$	120 336 \$
	Loisirs et culture	216 346 \$	216 943 \$
	Frais de financement	25 000 \$	22 575 \$
	Remboursement de prêt	0 \$	0 \$
	Remboursement de dette	116 200 \$	116 200 \$
	Excédent de fonctionnement non affecté et affecté	(30 227) \$	(30 227) \$
	Réserve financière et montant à pourvoir	13 008 \$	(78 596) \$
	Transfert d'activités d'investissement	32 050 \$	72 788 \$
	Total des charges	1 677 676 \$	1 903 639 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales			(164 613) \$
Excédent de fonctionnement non affecté			87 732 \$

L'endettement de la municipalité au 31 décembre 2021

La dette nette à long terme de la municipalité est de 1 199 791\$.

La dette nette à long terme incluant la dette de la MRC applicable à la municipalité de Lotbinière est de 1 280 699 \$.

Rémunération des élus		
	Rémunération	Allocations de dépenses

Jean Bergeron	12 067.23 \$	6 033.56 \$
Pierre Lemay	3251.04 \$	1 625.52 \$
Sylvain Pillenière	3251.04 \$	1 625.52 \$
Philippe Jean	3251.04 \$	1 625.52 \$
Michel Landry	3251.04 \$	1 625.52 \$
Guy Durand	3251.04 \$	1 625.52 \$
Gérald Lemay	3251.04 \$	1 625.52 \$

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

D’adopter les faits saillants tel que déposés.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

5 - PÉRIODE D'INFORMATION

6 - LÉGISLATION

Pas de sujet à ce dossier.

7 - AFFAIRES COURANTES

190-08-2022

7.1 - Emprunt temporaire / Dans le cadre du projet de réfection de la route Saint-Eustache - REG 301-2022

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 143-06-2022, a adopté le règlement d’emprunt REG 301-2022 au sujet de la réfection de la route Saint-Eustache qui a été déposé au STAFA le 22 juin 2022;

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 156-06-2022, a octroyé la réalisation des travaux de réfection de la route Saint-Eustache, qui auront lieu entre le 1^{er} septembre 2022 et le 1^{er} novembre 2022;

Considérant que l’emprunt final auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation ne peut être contracté que lorsque les travaux sont terminés, que le rapport est déposé au STEFE et autorisé par le ministère, soit en début d’année 2023, obligeant la municipalité à procéder à un emprunt temporaire à ce sujet;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire aux conditions déposées par Desjardins Entreprises;

Que cet emprunt prenne effet à la date de la réception de l’autorisation ministérielle d’emprunt du ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation et prenne fin dès que l’emprunt final est contracté auprès du même ministère, soit une période maximale de six mois;

Que le maire et la greffière-trésorière de la municipalité soient, comme ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d’entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

191-08-2022

7.2 - Emprunt temporaire / Dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Considérant que la municipalité a reçu les confirmations des gouvernements fédéral et provincial mentionnant son admissibilité au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) en 2019;

Considérant que la municipalité a reçu une bonification des montants en 2021;

Considérant que l’article 1093 du Code municipal du Québec permet de contracter un emprunt temporaire qui n’excède pas le montant de la subvention puisque l’aide financière est versée au comptant;

Il est proposé par Robert Péroquin

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire aux conditions déposées par Desjardins Entreprises;

Que cet emprunt prenne effet par suite du dépôt des lettres démontrant l'admissibilité de la municipalité de Lotbinière au programme TECQ 2019-2023 et que cet emprunt prenne fin dès que les sommes à recevoir sont remises à la municipalité par le biais des redditions de compte à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit pour une période d'environ 12 mois;

Que le maire et la greffière-trésorière de la municipalité soient, comme ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

192-08-2022

7.3 - Amendement de prolongation de la lettre d'entente « Services aux sinistrés »

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 140-07-2019, a signé une entente de collaboration avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge-Québec pour l'aide dans le cadre de la Sécurité Civile pour l'aide aux sinistrés;

Considérant que l'organisme souhaite amender cette entente tel que décrit à l'envoi du 21 juillet 2022;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal approuve l'amendement;

Que le maire et la greffière-trésorière de la municipalité soient, comme ils le sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

193-08-2022

7.4 - Adhésion - Chambre de commerce de Lotbinière

Considérant que la Chambre de commerce de Lotbinière souhaite obtenir l'appui et le soutien financier des 18 municipalités par le paiement d'une cotisation annuelle;

Considérant que la mission de la Chambre de commerce correspond aux valeurs de notre organisation;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péroquin

Que le conseil municipal adhère à cet organisme pour un montant de 125 \$ pour l'année 2022;

Que le conseil municipal demande à la Chambre de commerce de Lotbinière l'autorisation de ne pas définir ou identifier deux membres spécifiques en considérant que, selon les activités qui seront offertes, les membres du Conseil ou l'administration municipale pourraient avoir des intérêts plus spécifiques;

Que les frais d'adhésion soient imputés au poste budgétaire 02.130.00.494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

194-08-2022

8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 599, route Saint-Eustache

Considérant que le propriétaire veut construire un bâtiment complémentaire de type pavillon de 4.87 mètres x 3.66 mètres et d'une superficie totale de 17.82 mètres carrés :

La structure sera en cèdre et mélèze et la toiture en tôle de couleur charcoal;

La construction est localisée en cour latérale à 12 mètres de la ligne de lot latérale.

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

195-08-2022

8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7445, route Marie-Victorin

Considérant que le propriétaire veut installer un garde-corps en fonte de couleur noire, identique à la galerie du rez-de-chaussée, à la galerie du 2ième étage en façade;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande de PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de sujet à ce dossier.

10 - TRANSPORT

Pas de sujet à ce dossier.

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de sujet à ce dossier

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

Pas de sujet à ce dossier.

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Pas de sujet à ce dossier

14 - VARIA

196-08-2022

14.1 - Appui - Demande à la CPTAQ - William Langevin

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la demande consiste à acquérir une parcelle portant le numéro de lot 5 877 233;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal appuie la présente demande d'usage autre que l'agriculture (habitation) telle que présentée par M. William Langevin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

197-08-2022

14.2 - Appui - Demande à la CPTAQ - Raymonde L. Bernardin

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la demande consiste à aliéner une parcelle portant le numéro de lot 5 878 104;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal appuie la présente demande d'acquisition telle que présentée par Mme Raymonde L. Bernardin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

198-08-2022

14.3 - Défi Jeunesse / Défi Golf 2022

Considérant que l'organisme Défi Jeunesse organise une activité de financement depuis plusieurs années qui consiste en un tournoi de golf nommé « Défi Golf »;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que la municipalité de Lotbinière participe à cette activité qui aura lieu le 25 août 2022;

Que les frais d'inscription de 700 \$ pour un foursome, incluant la voiturette et le souper, soient imputés au poste budgétaire 02.702.93.971.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

199-08-2022

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 40.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL